



Commune de FORT-LOUIS

République Française
Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

Le quinze mai deux mille dix-sept à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. JANUS Gérard, Maire, pour une séance ordinaire à la suite de la convocation adressée par le Maire le 3 mai 2017

Présents : JANUS Gérard, MARFING Jean-Louis, HENTSCH Eric, GROFF Jérôme, BARTH Hans, COUSANDIER Daniel, DEVAURE Pascal, DEHILLOTTE Antoine, HUBER Christelle, HUNTZINGER Régis
Procuration de LE MEVEL Clément à JANUS Gérard

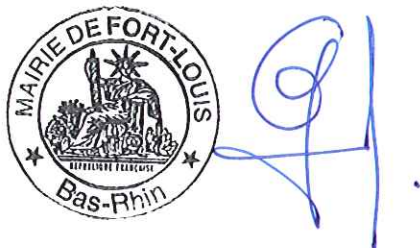
DCM 13 / 2017	DM N° 1 TRANSFERT DE CREDITS
---------------	------------------------------

Après délibération le conseil municipal DECIDE à l'unanimité le transfert de crédits suivant :

020	Dépenses imprévues	- 7000.00 €
2188 opération 280	Immobilisations	+7000.00 €

Pour copie conforme au registre signé par tous les conseillers présents
Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 16 mai 2017

Le Maire,
Gérard JANUS





Commune de FORT-LOUIS

République Française
Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

Le quinze mai deux mille dix-sept à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. JANUS Gérard, Maire, pour une séance ordinaire à la suite de la convocation adressée par le Maire le 3 mai 2017

Présents : JANUS Gérard, MARFING Jean-Louis, HENTSCH Eric, GROFF Jérôme, BARTH Hans, COUSANDIER Daniel, DEVAURE Pascal, DEHILLOTTE Antoine, HUBER Christelle, HUNTZINGER Régis
Procuration de LE MEVEL Clément à JANUS Gérard

DCM 12 / 2017	ACHAT DE TERRAINS
---------------	-------------------

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- DECIDE d'acheter un terrain à :

Mme D'ANGELO Yvonne Joséphine Caroline
Sous administration légale de
Mme TUSCH Simone
16a rue Principale 67240 SCHIRRHOFFEN

situé en section 9 parcelle 134
avec une surface de 46.51 ares
au prix unitaire de 30.00 €
soit un montant total de 1.395.30 €

Tous les frais, y compris branchement eau sont à la charge des acquéreurs.
Maître METZ, notaire à Roeschwoog se chargera de la transaction.

- AUTORISE le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Pour copie conforme au registre signé par tous les conseillers présents
Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 16 mai 2017

Le Maire,
Gérard JANUS





Commune de FORT-LOUIS

République Française
Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

Le quinze mai deux mille dix-sept à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. JANUS Gérard, Maire, pour une séance ordinaire à la suite de la convocation adressée par le Maire le 3 mai 2017

Présents : JANUS Gérard, MARFING Jean-Louis, HENTSCH Eric, GROFF Jérôme, BARTH Hans, COUSANDIER Daniel, DEVAURE Pascal, DEHILLOTTE Antoine, HUBER Christelle, HUNTZINGER Régis
Procuration de LE MEVEL Clément à JANUS Gérard

DCM 11 / 2017	PERIMETRE DE SAUVEGARDE
---------------	-------------------------

Le Maire expose au Conseil Municipal la demande de la société FIDAC concernant le droit de préemption sur cession de fonds artisanal rue Jean Sadoul.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité

CONFIRME qu'il n'y a pas de périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat sur la commune de Fort-Louis et plus précisément rue Jean Sadoul.

Pour copie conforme au registre signé par tous les conseillers présents
Certifie exécutoire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 16 mai 2017

Le Maire,
Gérard JANUS





Commune de FORT-LOUIS

République Française
Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

Le quinze mai deux mille dix-sept à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. JANUS Gérard, Maire, pour une séance ordinaire à la suite de la convocation adressée par le Maire le 3 mai 2017

Présents : JANUS Gérard, MARFING Jean-Louis, HENTSCH Eric, GROFF Jérôme, BARTH Hans, COUSANDIER Daniel, DEVAURE Pascal, DEHILLOTTE Antoine, HUBER Christelle, HUNTZINGER Régis
Procuration de LE MEVEL Clément à JANUS Gérard

DCM 10 / 2017	GERANCE « restaurant Le Relais du Fort »
---------------	--

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux candidatures réceptionnées en Mairie, il y a lieu de désigner un gérant du restaurant Le Relais du Fort.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité

DECIDE de retenir la candidature de :

LOTH EMMANUELLE née le 03/10/1994
Route de Soufflenheim
67480 ROUNTZENHEIM

Et

HEIT CHARLENE née LOTH le 26/05/1991
38 rue Principale
67480 LEUTENHEIM

Intitulé de la société : SARL LES SCEURS LOTH

AUTORISE le maire à signer tous les documents s'y rapportant

Pour copie conforme au registre signé par tous les conseillers présents
Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 16 mai 2017

Le Maire,
Gérard JANUS

